



Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion
127 Rue de Grenelle
75007 PARIS 07

A l'attention de Monsieur Olivier DUSSOPT,
Ministre

Montreuil, le 10 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

Nous faisons suite à votre courrier invitant les organisations syndicales et patronales à engager une négociation nationale interprofessionnelle sur le partage de la valeur à partir du document d'orientation que vous nous avez adressé, dans la suite de la loi du 16 août portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Cette loi qui est un saupoudrage de mesurètes aléatoires et passagères a un impact pratiquement nul au regard de l'inflation actuelle et celle prévisible d'ici la fin de l'année. Vous ne semblez pas prendre la mesure de la situation sociale.

Lors de la première réunion paritaire du 27 septembre, la CGT a exigé que le sujet crucial de l'augmentation générale des salaires soit également au cœur de cette négociation. La délégation patronale a immédiatement refusé de négocier un accord interprofessionnel sur les salaires, avant même que la négociation ne soit engagée, renvoyant la responsabilité aux branches professionnelles.

Cette posture du patronat est selon la CGT inacceptable et il serait inconcevable que l'augmentation générale des salaires, véritable moyen pour garantir la justice sociale dans le pays soit absente de la négociation de surcroît sur le partage de la valeur au sein des entreprises. Il est par ailleurs inconcevable de se contenter d'un renvoi vers les branches où les organisations patronales ont largement démontré ces dernières années leur « manque de volonté », ne serait-ce que pour augmenter les minima à hauteur du SMIC !

Le quotidien s'aggrave pour les salariés de notre pays qui sont de plus en plus nombreux à ne plus réussir à joindre les deux bouts face à une inflation galopante. L'exigence des travailleurs pour vivre dignement de leur travail, à travers leur salaire, est particulièrement forte dans le pays et les mobilisations dans les entreprises sont nombreuses pour en attester.

De même, alors que certaines filières sont impactées par des difficultés de recrutement en raison notamment de salaires et de condition de travail dégradées et que les besoins en termes de qualification sont croissants, notre organisation vous rappelle la nécessité de reconnaître les qualifications et savoir mis en œuvre par les salariés.

La CGT est donc tout à fait disposée à négocier un accord national interprofessionnel dès maintenant pour réorienter de manière pérenne la valeur au sein des entreprises en direction de celles et ceux qui la créent et naturellement, nous avons des propositions qui ne se limitent pas seulement aux dispositifs préconisés dans votre document d'orientation.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

M. Boris PLAZZI

Copie du courrier aux organisations syndicales et aux organisations patronales.

Confédération Générale du Travail. 263 rue de Paris. Case 7-3. 93516 Montreuil Cedex. France
Tel : 00 33 155 82 89 - Fax : 00 33 148 18 84 43 - Site : www.cgt.fr - E-Mail : europinter@cgt.fr